



Association du hockey mineur d'Aylmer
C.P. 501, succ. Aylmer
Gatineau, QC
J9H 5E7

Formulaire d'inscription 2010-2011

Renseignements sur le joueur

Nom	Date de naissance (aaaa-mm-jj)
Prénom	Gardien de but (novice à juvénile) : Oui : _____ Non : _____
Adresse	Code postal

Renseignements sur les parents

	Mère	Père
Nom complet :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Ville :	_____	_____
Code postal :	_____	_____
Tél. résidence :	_____	_____
Tél. travail :	_____	_____
Tél. autre :	_____	_____
Courriel :	_____	_____

Si les parents sont divorcés ou séparés, qui a la garde légale du joueur? _____

Consentement

La signature atteste la résidence légale du joueur et non celle d'un parent. Seulement les joueurs dont la résidence légale se situe sur le territoire géographique du secteur d'Aylmer peuvent s'inscrire à l'AHMA. Une fausse déclaration annulera l'inscription du joueur et **aucun remboursement ne sera alors émis.**

Signature d'un parent/tuteur : _____

Frais d'inscription

Catégorie	Année	Jusqu'au 30 juin	1er juillet au 8 août	Après le 8 août
Pré-novice	2004 et 2005	160 \$	160 \$	160 \$
Novice	2002 et 2003	200 \$	240 \$	300 \$
Atome à Midget - sans mise en forme	1993 à 2001	200 \$	240 \$	300 \$
Atome à Midget - avec mise en forme	1993 à 2001	200 \$ + 25 \$ = 225 \$	240 \$ + 25 \$ = 265 \$	300 \$ + 25 \$ = 325 \$
Juvenile	1989 à 1992	230 \$	270 \$	330 \$

Camp de mise en forme

Il y a un camp de mise en forme à la fin du mois d'août pour les joueurs des catégories Atome à Midget (né entre 1993 et 2001). Le coût est de 25\$ et donne droit à 8 heures de glace. La participation à ces sessions est **facultative** et n'aura **aucun impact sur les camps de sélection.**

Si vous voulez que votre enfant participe au camp de mise en forme, veuillez cocher la case et initialer. De plus, veuillez payer les frais d'inscriptions appropriés de la ligne « atome à midget - avec mise en forme » car il n'y aura pas de possibilité de payer séparément au début du camp de mise en forme. Votre enfant ne sera pas inscrit si vous ne payez pas les frais appropriés lors de l'inscription. Nous communiquerons avec vous avant le début des camps pour fournir l'horaire.

Mon enfant participera au camp de mise en forme Initiales du parent _____

Informations générales

Nouveau pour 2010-2011

Politique de remboursement

Jusqu'au 31 août	Remboursement de 100% des frais d'inscription moins les frais d'administration de 25\$
Entre le 1 ^{er} septembre et le 21 septembre	Remboursement de 75% des frais d'inscription moins les frais d'administration de 25\$
Entre le 22 septembre et le 15 octobre	Remboursement de 50% des frais d'inscription moins les frais d'administration de 25\$
Le 16 octobre et après	Aucun remboursement possible

Note pour les enfants nés en 2006

En raison du trop grand nombre d'inscription au programme MAHG, nous allons devoir restreindre les inscriptions des enfants de 4 ans (nés en 2006). Ainsi, les inscriptions reçues seront mise de côté par ordre d'arrivé. Le 1 septembre, si le nombre maximal d'inscription n'est pas atteint dans le MAHG 1, nous commencerons à accepter les inscriptions des enfants de 4 ans (nés en 2006). Nous communiquerons avec les parents dont l'enfant sera accepté.

- **Preuve de résidence :** Les inscriptions qui ne sont pas accompagnées d'une preuve de résidence du territoire de l'AHMA seront refusées. Même si dans le passé, vous avez fourni une preuve, il faut le faire encore cette année.
- **Preuves de résidence acceptables :** Voici des exemples de preuves de résidences acceptées. La liste n'est pas exhaustive et récente veut dire dans les 3 derniers mois.

Photocopie d'une facture récente d'Hydro Québec	Photocopie d'une facture récente de Gazifère
Photocopie d'une facture récente de Bell Canada	Photocopie de votre permis de conduire (recto)
Photocopie d'un compte de taxes municipales	Photocopie d'un bail
Photocopie d'un compte de taxes scolaires	Photocopie des documents notariés d'achat de maison
- **Preuve de naissance :** Un joueur qui s'inscrit pour la première fois auprès de l'AHMA doit fournir une preuve de naissance. Une copie de la carte d'assurance-maladie de la RAMQ ou du certificat de naissance est une preuve acceptable.
- **Rabais familial :** Un rabais de 75\$ est applicable à l'inscription d'un troisième enfant de la même famille. Pour le quatrième enfant et les suivants de la même famille, c'est gratuit.
- **Date de l'inscription :** Pour bénéficier du prix « jusqu'au 30 juin », l'inscription doit porter le cachet postal et le chèque doit être daté au plus tard le 30 juin 2010. De même, pour bénéficier du prix « 1er juillet au 8 août », l'inscription doit porter le cachet postal et le chèque doit être daté au plus tard le 8 août. Pour les premières inscription à l'AHMA, vous n'avez qu'à payer le montant inscrit dans la colonne « jusqu'au 30 juin »
- **Liste d'attente :** Après le 1^{er} juillet 2010, il y aura une possibilité d'une liste d'attente si le nombre requis à une division est atteint.
- **Chèques retournés :** Pour tout chèque retourné, il y aura des frais de 30\$.
- **Reçus d'impôt :** Les reçus pour fins d'impôt seront émis pour les frais d'inscriptions et non pour les frais d'équipe. Ils seront distribués à partir de janvier 2011.
- **Où s'inscrire :** Vous pouvez déposer votre formulaire d'inscription dûment rempli lors de l'assemblée générale. Après l'assemblée générale, vous devez l'envoyer par la poste à l'AHMA.